

Commune de Saint Jean de Beauregard

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 7 février 2022 -

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Représentés : 1 Votants : 11
Date de la convocation : 3 février 2022 Date de la séance : 7 février 2022
Étaient présents : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1^{er} Adjoint, Franck COUTURIER, 2^{ème} Adjoint, Jean-Luc TOURDJMAN, Laurent SCHWARTZ, Florence HUTIN (arrivée à 19h25), Claire MARANDON, Véronique de GUITAUT, Sabine ROYANT, Gérard BOUSQUET (arrivée à 19h10), Conseillers Municipaux
Étaient absents représentés : Murielle GALÉAZZI a donné procuration à Franck COUTURIER
Secrétaire de séance : Président de séance : François FRONTERA

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance le 7 février 2022 à 19h05. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Secrétaire de séance : Madame MARANDON accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

Procès-verbal de la précédente séance : Monsieur le Maire résume les points principaux du compte-rendu de la séance précédente qui ne donne lieu à aucune observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire :

- ✓ 26/01/2022 Agence KR - Révision du PLU - étude supplémentaire nécessaire : élaboration du dossier de demande d'examen au cas par cas pour la saisine de l'Autorité Environnementale de 4 500 €HT soit 5 400 €TTC

2022-02/01 Arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme rappelle au Conseil Municipal les dates principales de la révision du PLU :

- 15/10/2018 : lancement de la révision du PLU (délibération n° 2018-10/28),
- 21/09/2020 : 1^{ère} réunion PPA,
- 04/06/2021 : 2^{ème} réunion PPA,
- 02/07/2021 : 1^{ère} concertation publique,
- 12/07/2021 : Débat du CM sur le PADD (délibération n° 2021-07/13),
- 19/11/2021 : 3^{ème} réunion PPA,
- 26/11/2021 : 2^{ème} concertation publique,

ce jour l'arrêt du projet du PLU, et les prochaines échéances :

- Envoi du projet de PLU pour avis aux PPA (retour sous 3 mois) - semaine 6 ou 7 (février 2022)
- Saisine par le maire auprès du tribunal administratif pour enquête publique - fin février ou début mars 2022
- Enquête publique avec commissaire enquêteur pendant 1 mois - courant mai-juin 2022
- Retour avis commissaire enquêteur sous 1 mois.
- Approbation du PLU par le CM - courant juillet 2022

Gérard Bousquet interroge sur les emplacements réservés pour accès à l'OAP n°1 (circulation dans la future zone à urbaniser)

François Frontera et Franck Couturier répondent qu'il n'y a pas de nécessité d'avoir des emplacements réservés suite OAP et règlement PLU.

Laurent Schwartz s'associe à la demande de Gérard Bousquet.

François Frontera rajoute qu'il est nécessaire d'arrêter le projet de PLU, et que des modifications du PLU futur seront toujours possibles.

Franck Couturier invite à remplir le registre du projet de PLU qui se trouve en mairie et de remonter au commissaire enquêteur toutes remarques et suggestions.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale après examen au cas par cas a décidé en date du 22 novembre 2021 de nous dispenser de l'évaluation environnementale de la révision du PLU.

Ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Bousquet), décide :

- de tirer le bilan de la concertation : Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure,
- décide d'arrêter le projet de révision du PLU de la Ville de Saint Jean de Beuregard tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- décide de communiquer le dossier d'arrêt du PLU au Personnes Publiques Associées (PPA), ainsi qu'aux communes limitrophes, qui disposeront d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du dossier, pour donner leur avis sur le projet

2022-02/02 Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) – Demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Monsieur le Maire expose la situation actuelle sur la Commune qui ne dispose à ce jour que de deux caméras qui se sont révélées très utiles. Le système est ancien et nécessite un remplacement. La Gendarmerie consultée a conseillé un organisme déjà utilisé sur d'autres sites. Une étude du projet de vidéoprotection a été réalisée par ce prestataire pour la somme de 7080 € TTC.

Le dossier a été transmis à Franck Couturier qui l'a confié à Sabine Royant et Laurent Schwartz.

Le Maire donne la parole à Sabine Royant pour évoquer les motivations sur ce dossier : vidéoprotection déjà installée sur Les Ulis, en réflexion sur les Gometz.

L'objectif est de limiter la délinquance sur notre commune, les dépôts de gravats et autres nuisances.

Installation de 11 caméras infrarouge.

Un nombre très limité de personnes auront accès aux vidéos.

Laurent Schwartz précise que ces caméras ne seront bien évidemment orientées que sur la voie publique et que les bandes sont automatiquement écrasées toutes les vingtaines de jour.

Une demande de subvention va être faite auprès du Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD), à hauteur de 50% max, puis par la suite une demande de subvention complémentaire sera faite auprès du Département et de la Région

Le projet devant s'étaler sur 3-4 ans, les emplacements futurs des caméras devront être priorités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le projet concernant l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal et son plan de financement (estimation à 113 091 € TTC) en sollicitant une subvention au taux maximum soit 50% (47 121 €) au titre du Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Points divers (hors Ordre du Jour) :

* M. le Maire informe que le recensement de la population se déroule dans de bonnes conditions et que notre agent recenseur est très impliqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Signatures :	François FRONTERA	François de CUREL	Franck COUTURIER
Murielle GALÈAZZI	Jean-Luc TOURDJMAN	Laurent SCHWARTZ	Florence HUTIN
Claire MARANDON	Véronique DE GUITAUT	Sabine ROYANT	Gérard BOUSQUET